

Extrait du registre des délibérations
De la Commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine
Séance ordinaire du 09 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 9 novembre 2020 à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 02 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : M. Béguin Henri – Mme Béтин Madeleine – M. Bondoux Pierre - Mme Brielle Hélène — M. Cornée Lionel – Mme Coudé-Belloir Anne-Marie - Mme Jéby Myriam – M. Lamy Patrice - M. Lamy Vincent – M. Le Droff Roland – M. Raison Eric — M. Rossignol Denis - Mme Tiriau Valérie – M. Tual Maxime

Absent excusé : --

Procuration : --

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Tual Maxime a été nommé comme secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

D2020-085	<u>Recensement de la longueur de voirie communale</u>	Pour : 13 Abstentions : 1 Contre : -
<p>Vu la loi de simplification du droit du 9 décembre 2004 n° 2004-1343 qui a modifié le code de la voirie routière permettant au Conseil Municipal de classer et déclasser des voies communales sans enquête publique, sur simple délibération.</p> <p>Vu la dernière délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2015 portant la longueur de voirie communale à 25 539 ml.</p> <p>M. le Maire propose de mettre à jour la longueur de la voirie communale en intégrant les voies répertoriées dans le tableau ci-après.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ <u>Décide</u> d'intégrer les voies répertoriées dans le tableau annexé et de porter à 44 987 mL la longueur de voirie.➤ <u>Autorise</u> M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.		

D2020-086	<u>Décision en matière de transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme</u>	Pour : 14 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, et notamment son article 136 ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Vitré Communauté ;</p> <p>Vu la délibération n°2020_093 du 16 juillet 2020 du conseil communautaire de Vitré Communauté relative à l'élection de la présidente de Vitré Communauté ;</p> <p>Considérant que lorsqu'une communauté d'agglomération n'est pas déjà devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte</p>		

communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent ;

Considérant qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population doivent se prononcer pour s'y opposer, et ce, avant le 31 décembre 2020 inclus ;

Considérant que la commune entend conserver la compétence en matière de documents d'urbanisme afin de définir, à son échelle, les évolutions de son territoire et maîtriser son urbanisation ;

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas opter pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de s'opposer à ce transfert automatique de compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **S'oppose** au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération de Vitré Communauté à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

D2020-087	Avenant élaboration PLU communal auprès de l'Atelier d'Ys	Pour : 14 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu la délibération 8 du 14 juin 2010 portant sur le choix du Cabinet d'Etudes, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2010 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, Vu la délibération 1 du 22 juin 2015 portant sur le bilan de la concertation et la validation du projet de PLU, Vu la proposition d'avenant d'un montant de 7 600.00 € HT établi par l'Atelier d'Ys relatif à l'actualisation du PLU de la Commune de Gennes-sur-Seiche,</p> <p>Et suivant exposé de M. le Droff, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Valide la proposition de l'Atelier d'Ys portant sur l'actualisation du PLU : avenant de 7 600 € HT sachant qu'un montant de 4 788 € HT reste à régler correspondant à la phase 3 « Approbation du PLU » du marché initial.➤ Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.		

D2020-088	TY MAD : Avenant 1 lot 7 Monnier	Pour : 14 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu la délibération 2019-84 du 07 octobre 2019 portant sur l'attribution des lots pour les travaux de Ty Mad, Vu le devis de l'entreprise Monnier pour des travaux complémentaires (lot 7) pour un montant de 3 391.20 € HT,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ VALIDE le devis de l'entreprise Monnier (lot n° 7) pour un montant de 3 391.20 € HT ce qui porte le montant du marché à 13 088.70 € HT + 3 391.20 € HT = 16 479.90 € HT➤ AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et tout document relatif à cette décision.		

D2020-089	<u>28 rue Jean de Gennes : Avenant 1 lot 2 Godeloup</u>	Pour : 14 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu la délibération 2019-85 du 07 octobre 2019 portant sur l'attribution des lots pour les travaux 28 rue Jean de Gennes, Vu le devis de l'entreprise Godeloup pour des travaux complémentaires (lot 2) pour un montant de 200.00 € HT,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ VALIDE le devis de l'entreprise Godeloup (lot n° 2) pour un montant de 200.00 € HT ce qui porte le montant du marché à 13 803.70 € HT + 200.00 € HT = 14 003.70 € HT ➤ AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et tout document relatif à cette décision. 		

D2020-090	<u>LOYERS COMMERCIAUX : Annulation des loyers – 2^{ème} confinement - COVID-19</u>
<p>Vu les mesures de confinement prises à partir du 02 novembre 2020 jusqu'au 1^{er} décembre 2020, Vu la fermeture du salon de coiffure, Vu la fermeture du « le Bistrot d'Eugène » et l'ouverture partielle pour la vente de repas à emporter, Vu l'exposé de M. le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉCIDE l'annulation des loyers pour le mois de novembre 2020, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Le Bistrot d'Eugène : 819.84 € x 1 mois (9 voix pour – 5 voix pour un loyer correspondant à 10 % du montant du loyer au motif de l'ouverture pour la vente de repas à emporter). - Le salon de coiffure : 245.13 x 1 mois (14 voix pour) ➤ AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision qui sera transmise aux services de la Trésorerie. 	

Questions diverses :

- Etage 28 rue Jean de Gennes :
 - Validation de travaux de suppression de branchement d'eau potable par Véolia pour un montant de 464.92 € HT
 - Validation de travaux d'électricité par l'Entreprise Morel pour 800.00 € TTC
- Validation d'un devis Legendre pour plan parcellaire communal : 780.00 € HT
- 4-6 rue Jean de Gennes : dans le cadre de la dynamisation du centre bourg : accord de subvention du Conseil Départemental : 35 000 €
- Téléthon 2020 : M. Lamy va prendre contact avec les associations pour connaître leur position sur la tenue ou non de la manifestation à Gennes/Seiche début décembre.
- Cérémonie de commémoration du 11 novembre : seules 6 personnes seront autorisées à y participer
- Arrêté pris pour la fermeture :
 - des bâtiments communaux (Bibliothèque – salle des sports – Salle musculation – salle Lavandières) excepté pour les activités scolaires et périscolaires.
 - Des espaces extérieurs : terrain multisport – Abri pique-nique près de la Seiche – Terrain de football (du 30-10 au 01-12-2020).

- Eclairage public : fermeture de l'éclairage à partir de 21 H.
- Histoire d'œuf : le bâtiment appartenait à Vitré Communauté. Il est sur le point d'être racheté par M. Martin, gérant d'Histoire d'œuf.
- Plan de relance : Afin de définir les orientations à moyen et long terme, une réunion avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré est programmée mardi 8 décembre 2020 à 14 H en Mairie.
- Reprise de l'école dans les mêmes conditions qu'en juin :
 - Port du masque à partir de novembre
 - 2 services à la cantine
 - Transport scolaire : 8 enfants / taxi
- Stage : Une convention de stage sera signée avec un étudiant en BTS du 30-11-2020 au 31-01-2021. Il participera aux travaux de la Commission « Communication ».
- Gestion du Personnel communal : une discussion s'engage afin de constituer un groupe de travail « élus ».

Fin de la séance à 21 h 47.



Signatures des membres du Conseil Municipal du 09 novembre 2020

Henri Béguin	Lionel Cornée	Roland Le Droff	Vincent Lamy
Madeleine Bétin	A.Marie Coudé-Belloir	Pierre Bondoux	Hélène Brielle
Myriam Jéby	Patrice Lamy	Eric Raison	Denis Rossignol
Valérie Tiriau	Maxime Tual		